



## ADHÉSION année 2020 (1)

Je soussigné(e)/nous soussignés\*, M. et/ou Mme.....  
.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Date de naissance 1 : ...../...../..... Date de naissance 2 : ...../...../.....

Demande/demandons d'adhérer \* aux Amis des chemins de Saint-Jacques en Occitanie.

Ci-joint un chèque de..... € tiré sur la banque : ..... à l'ordre de l'association (ACSJOccitanie).

Merci d'écrire **TRÈS lisiblement vos numéros de téléphone fixe** .....  
**mobile** .....

Votre **adresse de messagerie** .....

Fait à ..... Le .....

Signature(s) :

*\*Rayer les mentions inutiles et ajouter NOM(S), prénom(s).*

**Montant de la cotisation annuelle due par année civile :**  
Individuel 25 € - couple : 35 € - moins de 26 ans ou sans emploi : 8 €.

*Merci d'envoyer votre courrier à l'adresse du président :*

**ACSJO - Marc FONQUERNIE**

**Bât C1**

**25, rue Bon Voisin**

**31 400 TOULOUSE**

### Annotations :

*Conformément à l'article 8 des statuts, votre demande peut être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.*

*Les inscriptions pour l'année en cours sont closes au 30 septembre. Après cette date, la cotisation versée concerne également l'année suivante.*

*La réception de votre carte virtuelle d'adhérent confirmera votre adhésion pour l'année en cours.*

*Les photographies prises lors des sorties et diverses manifestations de l'Association sont susceptibles d'être utilisées dans nos bulletins semestriels, dans un trombinoscope et sur la partie de notre site internet réservée aux adhérents.*

*Sauf avis contraire de votre part, les données nominatives vous concernant sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la « Loi Informatique et Liberté » du 6/1/1978, article 27, vous pouvez vous opposer au traitement informatique de ces données et vous disposez d'un droit d'accès et de rectification desdites données*

**(1) Si vous avez adhéré à l'ACSJO après le 30 septembre 2019, votre adhésion pour l'année 2020 est déjà prise en compte comptablement. Vous n'avez donc pas à la régler de nouveau.**

**Vous pouvez, par contre, utiliser ce formulaire pour nous signaler tout changement intervenu depuis cette date (adresse, téléphone, courriel, etc.)**